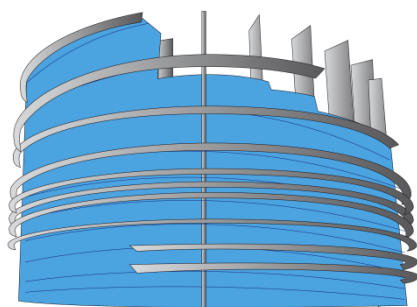


# ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2014



**DIX ENGAGEMENTS**  
EN FAVEUR D'UN  
DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
JUSTE ET SOLIDAIRE





## **DIX ENGAGEMENTS**

EN FAVEUR D'UN  
DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
JUSTE ET SOLIDAIRE

# **SOMMAIRE**

<b>DES PRINCIPES TRANSVERSAUX POUR GUIDER LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AIDE HUMANITAIRE DE L'UE</b>	..... 5
<b>POUR UNE EUROPE COHÉRENTE AVEC SES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT</b>	..... 6
<b>POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE : DES POLITIQUES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET D'AIDE HUMANITAIRE EXEMPLAIRES</b>	. 9

Pauvreté, inégalités, changement climatique, conflits : les défis auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée sont des défis mondiaux qui affectent autant les pays en développement que les pays développés. Les crises que traverse l'Europe, alimentées par un modèle dominant de mondialisation axé sur la croissance, s'accompagnent d'une tendance au repli sur soi, à l'extrémisme et à la xénophobie. Cette tendance menace le soutien aux politiques de solidarité internationale, de développement et d'aide humanitaire. Pourtant, ces politiques sont porteuses de réponses dans un monde toujours plus interdépendant. L'Europe ne sortira de la crise qu'au côté des pays pauvres, par un partenariat consolidé pour un développement durable universel.

Coordination SUD<sup>1</sup> et ses membres affirment que l'Union européenne a les moyens et le devoir d'être leader pour promouvoir un développement durable à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, pour lutter contre la pauvreté et les inégalités et pour défendre le respect des droits humains. Pour cela, il faut des institutions européennes responsables, redevables et démocratiques qui s'engagent pour la solidarité internationale et encouragent les européens à s'y engager eux-mêmes. Le Parlement européen, seule institution de l'UE élue au suffrage direct, est un acteur clé pour lui permettre de jouer ce rôle.

La période actuelle est un moment charnière pour la politique de développement, de solidarité internationale et d'aide humanitaire européenne. L'année 2015 sera celle de l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le processus de négociation internationale en cours doit aboutir au futur agenda universel d'éradication de la pauvreté. Parallèlement un nouvel accord mondial sur le climat devrait être signé à Paris en 2015 lors de la 21<sup>ème</sup> conférence des parties sur le climat à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Les organisations de la société civile<sup>2</sup> se sont organisées pour influencer la création de ce cadre de développement et contribuer à ces processus.

**En amont des élections parlementaires européennes de mai 2014, les membres de Coordination SUD appellent les futurs députés européens à prendre des engagements forts en faveur de la solidarité internationale.**

**Ces engagements doivent s'articuler autour de grands principes et de deux objectifs prioritaires :**

**> Toutes les politiques de l'Union européenne en particulier les politiques migratoires, commerciales, agricoles et environnementales, doivent respecter les objectifs européens de développement et contribuer à leur atteinte.**

**> L'Union européenne doit veiller au respect de ses engagements financiers sur fonds publics, tant en termes de volume que de destination, et à l'exemplarité de ses politiques de développement et d'aide humanitaire.**

---

<sup>1</sup> Coordination SUD est la plate-forme française des ONG de solidarité internationale (Cf. liste de ses membres en dernière page). Coordination SUD est membre de CONCORD, Confédération européenne rassemblant plus de 1800 ONG d'urgence et de développement.

<sup>2</sup> Concernant l'agenda post 2015, le Forum International des Plateformes nationales d'ONG, Beyond 2015 au niveau international, Concord au niveau européen et l'AMCP (Action mondiale contre la pauvreté) en France, dont Coordination SUD est membre. Concernant les négociations sur le changement climatique, Coordination SUD travaille en collaboration avec le Réseau Action Climat France (RAC).

## **DES PRINCIPES TRANSVERSAUX POUR GUIDER LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AIDE HUMANITAIRE DE L'UE**

Le Traité de Lisbonne donne une place centrale à la Charte des droits fondamentaux. Il souligne également l'importance du dialogue avec la société civile et renforce la démocratie participative, notamment via l'initiative citoyenne.

Lors de la prochaine mandature, le Parlement européen bénéficiera donc d'un cadre très favorable à l'approche par les droits humains. Cette approche affirme que l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités doivent reposer sur le respect du Droit International et des Droits de l'Homme (entre autres, la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques).

Par ailleurs, la France se dotera en 2014 d'une loi d'orientation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, actuellement en discussion au parlement français, qui adopte explicitement cette approche par les droits.

**Nous demandons aux futurs Parlementaires européens de veiller au respect des droits humains et de renforcer la participation et l'engagement des citoyens européens dans l'ensemble des politiques humanitaires et de développement de l'Union européenne.**

Dans ce cadre, le Parlement européen doit notamment réaffirmer son engagement à :

> **CONDAMNER TOUTE FORME DE DISCRIMINATION**, qu'elle soit liée au sexe, aux origines, à l'âge, au statut socioprofessionnel. Cela implique l'adoption de mesures claires et suivies pour assurer l'égalité de traitement et l'accès aux mêmes droits pour tous, notamment en s'assurant de la mise en œuvre efficace du Plan d'action 2010-2015 de l'UE sur l'égalité de genre et l'émancipation des femmes dans le développement ;

> **PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ ACTIVE** en soutenant les initiatives de développement menées par les citoyens et les résidents européens, en Europe et dans les pays tiers, par le biais d'un appui aux engagements volontaires, à l'éducation au développement et aux mobilisations citoyennes ;

> **RENFORCER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE** à travers des processus de dialogue, par l'inclusion de dispositions obligatoires pour la consultation des acteurs de la société civile dans tout texte législatif de l'UE ayant une incidence sur les droits et les moyens de subsistance des citoyens à l'intérieur et hors de l'Europe.

## POUR UNE EUROPE COHÉRENTE AVEC SES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Coordination SUD souhaite que la cohérence des politiques pour le développement (CPD) soit explicitement conçue par le Parlement et les autres institutions européennes comme un moyen d'assumer ses obligations extraterritoriales de respecter les droits humains dans les pays tiers. Ces obligations découlent de l'article 21 du Traité sur l'Union européenne, qui stipule que l'action de l'UE sur la scène internationale vise à promouvoir des principes fondamentaux et des objectifs tels que le respect des droits de l'homme et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Cet article reconnaît l'obligation de cohérence des politiques pour le développement, précisée dans l'article 208. Ces engagements sont ambitieux, mais leur mise en œuvre est pour l'instant très médiocre.

### 1

#### ÉLABORER UN PLAN D'ACTION POUR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES

**Coordination SUD demande aux futur(e)s parlementaires européen(ne)s d'élaborer, en 2014, un plan d'actions du Parlement européen pour la cohérence des politiques de développement (CPD).**

Ce plan d'actions permettra notamment :

- > d'améliorer ou de mettre en place des mécanismes de détection des incohérences, via des études d'impacts indépendantes associant les acteurs concernés et grâce à un système de recours pour les victimes de préjudices liés à une politique européenne ;
- > de corriger des politiques ayant un impact négatif sur le développement et le respect des droits humains dans les pays tiers.

La mise en place de ces mécanismes suppose également des engagements financiers à la hauteur de cet enjeu.

Le plan d'actions renforcera l'organisation interne du Parlement en faveur de la CPD avec :

- la nomination d'un rapporteur permanent pour la CPD, chargé de la promouvoir au sein du Parlement européen et des autres institutions européennes, en concertation avec les organisations de la société civile, comme lors de la précédente législature ;
- la création de la fonction de « point de contact CPD » dans chacune des commissions parlementaires concernées, pour assurer la transversalité de cette question en lien avec le rapporteur permanent et en concertation avec les organisations de la société civile ;
- la nomination d'un rapporteur permanent pour la CPD parmi les membres ACP de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, qui travaillerait avec le rapporteur européen pour la promotion de la CPD au sein de l'Assemblée et produirait un rapport régulier sur les sujets les plus pertinents.

Toutes les politiques de l'Union européenne doivent respecter les objectifs européens de développement et contribuer à leur atteinte. Cependant, Coordination SUD attire en particulier l'attention des partis politiques et des futur(e)s élu(e)s sur les enjeux des politiques migratoires, commerciales et environnementales.



## DIX ENGAGEMENTS

EN FAVEUR D'UN  
DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
JUSTE ET SOLIDAIRE

### 2

#### EXIGER LA RÉVISION DU PACTE EUROPÉEN SUR L'IMMIGRATION ET L'ASILE

Les récents naufrages en Méditerranée témoignent de l'échec d'une politique migratoire européenne essentiellement sécuritaire. L'UE doit porter son effort sur l'adoption d'une approche qui favorise le droit à la mobilité et qui garantisse le respect des droits des personnes migrantes, plutôt que sur le renforcement de la protection des frontières.

**Coordination SUD demande aux futur(e)s parlementaires européen(ne) d'exiger la révision du Pacte européen sur l'immigration et l'asile ; et la mise en œuvre d'une approche globale des migrations fondée sur le respect du droit international et sur une mise en cohérence des politiques de développement et des politiques migratoires.**

Le Parlement européen doit être pleinement associé à la définition des nouvelles orientations pluriannuelles en matière d'immigration, qui en découleront et succéderont au programme de Stockholm. L'occasion doit être saisie lors de la révision de la politique d'immigration et d'asile de l'UE, inscrite à l'agenda postélectoral suite au Conseil européen des 24 et 25 octobre 2013. Le Parlement européen est co-décisionnaire, sur un pied d'égalité avec le Conseil, sur les questions d'immigration. A ce titre, il doit veiller à ce que ces nouvelles orientations politiques mettent au centre la protection des droits des personnes migrantes. Cet aspect, trop négligé jusqu'à présent, est pourtant une condition préalable à tout accroissement de l'impact positif des migrations sur le développement.

Par ailleurs Coordination SUD souhaite que les futurs parlementaires fassent en sorte de :

**> S'assurer, lors des auditions des commissaires proposés à la nomination en novembre 2014, d'une prise en charge effective des questions de migrations par les instances en charge des affaires sociales, de l'emploi, et de l'inclusion au sein de cette future Commission européenne ;**

**> Exiger que les partenariats pour la mobilité (PPM) soient de réels outils en faveur du développement, et non des outils de gestion des flux migratoires (clause de réadmission des ressortissants des pays tiers). La négociation de ces partenariats doit se faire à travers un dialogue équilibré, d'égal à égal entre l'UE et les pays partenaires. Une approche inclusive et pluri-acteurs associant les migrant(e)s, les diasporas, la société civile et les acteurs non gouvernementaux et publics du développement, y compris le Parlement européen, doit être adoptée.**

### 3

#### RÉVISER LES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

Présentés comme des instruments de développement, les Accords de Partenariat Économique (APE) sont révélateurs des rapports de force inégaux qui prévalent entre l'UE et les pays Afrique-Caraïbe - Pacifique (ACP).

Les APE constituent en effet une menace pour l'intégration régionale des pays ACP et des pans entiers de leur économie. L'Union européenne et les puissants secteurs d'exportation des pays ACP seront probablement les seuls à en tirer profit, au détriment de la réduction de la pauvreté et des inégalités de l'immense majorité de la population de ces pays. Les Accords de coopération et de solidarité doivent au contraire avoir pour seul objectif la réalisation des droits humains dans les pays ACP et, en particulier, des droits économiques, sociaux et culturels.

**Coordination SUD demande aux parlementaires de présenter ou soutenir une résolution engageant la Commission à proposer au Conseil un mandat révisé pour la négociation d'accords de coopération et de solidarité, en substitution des APE, reconnaissant aux ensembles régionaux ACP le plein droit à la souveraineté alimentaire et à la protection de leurs marchés.**

L'UE a un rôle politique et financier à jouer pour nous permettre de ne pas dépasser 2°C de hausse des températures mondiales. Ce seuil est reconnu comme critique par les scientifiques et la communauté internationale, pour limiter les impacts dévastateurs du changement climatique.

De plus, la politique énergétique de l'UE a un double impact sur les pays en développement : d'une part, la consommation d'énergie trop importante contribue au changement climatique. D'autre part, parmi les énergies renouvelables, l'UE soutient particulièrement les agrocarburants industriels, alors même que leurs impacts négatifs ont été démontrés sur la sécurité alimentaire mondiale et sur les agricultures des pays du Sud. En effet, la directive sur les énergies renouvelables (DER) fixe un objectif de 10% pour la consommation d'énergie renouvelable dans les transports d'ici 2020, accompagné d'aides financières pour soutenir la consommation d'agrocarburants. Elle constitue un élément moteur de l'accaparement des terres et de la volatilité des prix alimentaires dans les pays du Sud, qui concourt au mal-développement et au non-respect des droits humains. Sur tous ces enjeux, l'Union européenne a lancé la négociation de son futur cadre politique climat-énergie à l'horizon 2030. Et l'ambition n'est pas à la hauteur des enjeux.

## 4

### PROPOSER 3 OBJECTIFS CONTRAIGNANTS SUR L'ÉNERGIE

**Coordination SUD, en collaboration avec le Réseau Action Climat – France, demande aux futur(e)s parlementaires européen(ne)s de s'impliquer auprès du Conseil Européen en amont du vote sur le paquet Énergie-climat pour proposer 3 objectifs contraignants pour 2030 négociés simultanément :**

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (-55% en 2030 par rapport à 1990) ;
- la réduction de la consommation d'énergie (au moins 40% d'économies par rapport à la tendance) ;
- augmentation de la part des énergies renouvelables (45% du bouquet énergétique de l'Europe).

Ce dernier objectif doit inclure la fin des politiques de soutien à la production ou à la consommation d'agrocarburants industriels produits à base de culture alimentaires et énergétiques, dans le cadre de la révision de la Directive sur les énergies renouvelables (DER) en 2014.

## 5

### MOBILISER DES FINANCEMENTS ADDITIONNELS POUR LE CLIMAT

Le soutien des parlementaires aux propositions faites, tant sur le plan du paquet Énergie-climat que financier serait un signal fort de l'UE aux pays en développement pour permettre la concrétisation d'un accord climatique mondial ambitieux en 2015 à Paris, accord indispensable pour nous permettre de lutter durablement contre la pauvreté.

**Mobiliser des financements publics spécifiques, additionnels et distincts des engagements existants en matière d'aide publique au développement pour la lutte contre le changement climatique**, et, en particulier pour alimenter le fonds vert<sup>3</sup> et le fonds pour l'adaptation<sup>4</sup>. La publication d'une feuille de route démontrant les progrès déjà réalisés et les actions envisagées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif global (pour tous les pays développés) de mobiliser US\$ 100 milliards en 2020.

<sup>3</sup> Créé en 2009 à Copenhague, le Fonds Vert doit constituer un canal important pour les 100 milliards \$/an que les pays développés se sont engagés à mobiliser d'ici 2020 pour la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Ce Fonds doit encore aujourd'hui être opérationnalisé et abondé au plus vite. Les ONG souhaitent que le Fonds reçoive principalement des financements publics pour permettre de financer l'adaptation, priorité pour les pays en développement (qui devrait capter au moins 50% des financements publics dédiés au climat entre 2013 et 2020).

<sup>4</sup> Créé en 2001 sous la CCNUCC, il est destiné à financer des projets ou des programmes d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement. Malgré un démarrage lent, les ONG saluent son fonctionnement et sa gouvernance innovants, notamment parce qu'il permet aux pays d'accéder directement aux financements et parce que les pays en développement sont les acteurs dominants de la gouvernance. Le financement devait être assuré en partie par 2% des bénéfices des mécanismes de développement propre mais cela ne fonctionne pas compte tenu de l'effondrement des marchés carbonés, et des financements additionnels des Etats sont nécessaires.



## **POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE : DES POLITIQUES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET D'AIDE HUMANITAIRE EXEMPLAIRES**

L'Union européenne est le principal bailleur de fonds de l'aide publique au développement (APD) et de l'action humanitaire.

Elle a formulé une politique de développement ambitieuse dans son « Programme pour le changement ». Ce programme identifie les priorités de la politique de développement de l'Union, en particulier l'accès à l'éducation, à la santé et à la protection sociale (engagement d'allouer 20% de l'aide européenne pour appuyer la santé et l'éducation de base), le développement agricole et la sécurité alimentaire. L'UE a également adopté en 2007 le Consensus européen sur l'aide humanitaire qui promeut les principes du Droit International Humanitaire et définit, dans un contexte complexe, les priorités de l'action humanitaire européenne. Le Consensus met l'accent sur l'importance du renforcement des partenariats avec les populations locales et des capacités d'intervention rapide de l'UE.

### **Les instruments d'aide extérieure de l'Union européenne**

Le Fonds européen de développement (FED) est le principal instrument d'aide au développement communautaire à destination des pays ACP, mais il ne fait pas partie du budget communautaire général et est soumis à des règles financières particulières.

Les autres instruments financiers de l'Union européenne, axés vers des objectifs de développement et d'aide humanitaire, figurent au titre 4 « L'Europe dans le monde » du Cadre Financier Pluriannuel :

- > L'instrument de coopération au développement (ICD) ;
- > L'instrument d'aide humanitaire ;
- > L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) ;
- > L'instrument de stabilité (IS) ;
- > L'instrument européen de voisinage (ENI).

A travers ces instruments, les États membres de l'Union européenne se sont engagés à atteindre collectivement 0,7% du RNB dédié à l'aide publique au développement et à veiller à ce qu'une proportion de 90 % au moins de l'aide extérieure globale soit éligible à l'aide publique au développement.

Ces deux documents stratégiques ont en commun de souligner l'importance de la cohérence entre les différentes politiques extérieures de l'UE et la nécessaire amélioration de la qualité de l'aide.

**Dans la continuité de ces principes, Coordination SUD réaffirme que les programmes d'aide communautaire (dans le domaine du développement et humanitaire) ne doivent pas être utilisés afin de promouvoir les intérêts économiques (signatures d'accords commerciaux...) ou géostratégiques (gouvernance, lutte contre le terrorisme, financement de la mise en place de politiques sécuritaires ou d'immigration dans les pays voisins de l'UE, notamment les pays d'origine et de transit des migrants) des Européens.**

**Les politiques de développement et d'aide humanitaire de l'Union européenne doivent également faire l'objet d'une concertation avec les organisations de la société civile à toutes les étapes de leur élaboration et de leur mise en œuvre.**

Le « Programme pour le changement » promeut la place du secteur privé dans le développement, comme un élément crucial pour lutter contre la pauvreté et combattre les inégalités. Cette approche conduit à investir plus massivement dans des partenariats public-privé, à recourir davantage aux mécanismes de mixage prêts-dons et à étendre le mandat de la Banque européenne d'investissement. Coordination SUD ne nie pas le rôle que peuvent jouer les acteurs économiques dans le développement, mais elle estime que leur participation doit répondre à des principes mieux partagés et plus transparents. Le soutien à ces acteurs ne doit pas se faire au détriment du soutien à la société civile. Une société civile active est capitale pour garantir une gouvernance démocratique et juste, pour promouvoir l'impératif de redevabilité du secteur privé et des gouvernements ainsi que pour mettre en œuvre des actions de développement et d'aide humanitaire au plus proche des populations les plus pauvres.

**Coordination SUD demande aux futur(e)s parlementaires européen(ne)s de s'assurer, a minima, du maintien des engagements financiers de l'UE pour l'aide au développement et l'aide humanitaire.**

## **6 EXIGER UNE COMPTABILISATION PRECISE DE L'AIDE PUBLIQUE EUROPEENNE**

Cesser de comptabiliser les prêts octroyés via un recours au marché des capitaux dans l'aide publique au développement (APD) européenne. En effet, ces prêts des agences de financement du développement ne proviennent pas du budget des États et masquent donc une baisse effective de l'APD, mettant ainsi en œuvre une logique de rentabilité financière plus que de développement.

## **7 RÉGLEMENTER LES INVESTISSEMENTS DES MULTINATIONALES**

Adresser des demandes d'investigation à la Commission européenne, lorsque l'aide au développement européenne soutient des entreprises multinationales dans leurs investissements au Sud, concernant :

- les initiatives multilatérales portées au nom du développement et qui mettent en leur centre le secteur privé<sup>5</sup> ;
- les actions financées par la Banque européenne d'investissement au nom du développement.

## **8 INTERPELLER LES AGENCES DE FINANCEMENTS DU DÉVELOPPEMENT**

Produire un rapport d'initiative parlementaire pour interpellier les agences européennes de financement du développement sur la nécessité de renforcer leurs critères d'octroi, à l'égard des acteurs du secteur privé. Ces critères devraient inclure la responsabilité sociale, environnementale et fiscale, devraient assurer le respect des droits humains<sup>6</sup> et être l'objet d'un suivi renforcé.

## **9 METTRE EN PLACE UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES**

Mettre en place une taxe sur les transactions financières au niveau européen, basée sur une assiette large (incluant les produits dérivés), et que la majorité des produits de cette taxe soient affectés de manière additionnelle à la solidarité internationale (développement et aide humanitaire, lutte contre le changement climatique).

## **10 MAINTENIR L'INDÉPENDANCE D'ECHO**

Maintenir l'indépendance de la Direction générale de l'aide humanitaire (ECHO) vis-à-vis du Service Européen pour l'Action Extérieure afin de préserver sa capacité à mettre en œuvre son mandat humanitaire en toute impartialité et neutralité. Cela permettra de veiller au respect par l'UE de son engagement à assurer une réponse équilibrée entre les différentes crises, en s'appuyant sur les besoins et en coordonnant les différents mécanismes de financement de l'Union européenne, pour permettre une continuité des secours.

<sup>5</sup> Telle la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition lancée par G8 et pour laquelle l'Union européenne coordonne le programme au Malawi.

<sup>6</sup> On pense ici aux travaux du Forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises portant sur l'obligation de diligence des entreprises multinationales ainsi qu'au devoir des États de protéger les droits humains en veillant à la mise en œuvre de cette obligation par les entreprises. Les travaux de la Plateforme paradis fiscaux et judiciaires sur la lutte contre l'évasion fiscale des entreprises multinationales constituent aussi une référence importante.

Coordination SUD est la plate-forme française des ONG de solidarité internationale. Elle est membre de CONCORD, Confédération européenne rassemblant plus de 1800 ONG d'urgence et de développement.

### Liste des membres de Coordination SUD :

4D - Dossiers et débats pour le développement durable • **ACF - Action contre la faim** • ACTED - Agence d'aide à la coopération technique et au développement • **Acting for life** • ADER - Association pour le Développement Economique Régional • **Agrisud international** • AGTER • Aide et Action • **AIDES** • AJGF - Association des jeunes Guinéens de France • **AMD - Aide médicale et développement** • AMM - Association médicale missionnaire • **AOI - Aide odontologique internationale** • Apdra pisciculture paysanne • **Apprentis d'Auteuil** • ASFODEVH - Association pour la formation en développement humain • **ASI - Actions de solidarité internationale** • ASMAE - Association Soeur Emmanuelle • **ASM - Avocats pour la Santé dans le Monde** • ATD - Quart Monde - Terre et homme de demain • **AVSF - Agronomes et vétérinaires sans frontières** • Bioforce • **CAGEF - Collectif des associations ghanéennes de France** • CARE France • **CARI - Centre d'actions et de réalisations internationales** • CBF - Conseil des Béninois de France • **CCFD - Comité catholique contre la faim et pour le développement - Terre solidaire** • CEFODE - Coopération et formation au développement • **CEFODIA/CKN Centre de formation géré par la diaspora cambodgienne** • **CEMÉA - Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active** • CFSI - Comité français pour la solidarité internationale • **Chaîne de l'espoir** • CHD - Coordination Humanitaire et Développement • **CIDR - Centre international de développement et de recherche** • CIEDEL - Centre international d'études pour le développement local • **CIMADE** • CLONG - Volontariat • **CNAJEP** • COSIM Nord-Pas de Calais - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Nord-Pas de Calais • **COSIM Rhône-Alpes - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Rhône-Alpes** • CSSSE - Comité de suivi du symposium sur les Sénégalais de l'extérieur • **CAGF - Coordination des Associations Guinéennes de France** • CRID - Centre de Recherche et d'Information pour le Développement • **DCC - Délégation catholique pour la coopération** • DÉFAP - Service protestant de missions • **DÉFI - Éducation Sud** • Équilibres & Populations • **Eau vive** • Éclaireuses éclaireurs de France • **Éclaireuses éclaireurs unionistes de France** • EMI - Entraide médicale internationale • **Emmaüs international** • Enda Europe • **Enfants & développement** • ESF - Électriciens sans frontières • **ESSOR - Soutien formation réalisation** • Ethnik • **Étudiants & développement** • FECODEV - Femmes et contributions au développement • **Fédération Artisans du monde** • **Fédération Léo Lagrange** • **FERT - Organisation professionnelle agricole française de coopération internationale pour le développement rural** • FFMJC - Fédération française des maisons de jeunes et de la culture • **FIA-ISM - Femmes inter associations - Inter service migrants** • FIDESCO • Fondation Abbé Pierre • **FORIM - Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations** • France libertés - Fondation Danielle Mitterrand • **France volontaires** • Frères des hommes • **GERES - Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarité** • **GEVALOR** • **GRDR - Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural** • GREF - Groupement des retraités éducateurs sans frontières • **GRET** • Groupe initiatives • **Guilde européenne du raid** • Handicap international • **Haut Conseil des Maliens de France** • HSF - Hydraulique sans frontières • **ID - Initiative développement** • **IDD - Immigration développement démocratie** • **IECD - Institut européen de coopération et de développement** • IFAID Aquitaine • **Initiatives et changement** • Institut Belleville • **Inter Aide** • IRAM - Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement • **IRCOM** • Kinésithérapeute du Monde • **L'APPEL - L'appel au développement pour les enfants du monde** • Max Havelaar France • **MdM - Médecins du Monde** • Medair France • **OPALS - Organisation panafricaine de lutte contre le sida** • Ouest Fraternité • **Oxfam France** • PACOF - Plate-forme des associations congolaises de France • **PAFHA - Plateforme des associations franco-haïtiennes** • Partage • **Peuples solidaires** • Plan France • **Planète enfants** • PRSF - Prisonniers sans frontières • **RADBFs - Réseau des associations du bassin du fleuve Sénégal** • RAME - Réseau des associations mauritaniennes en Europe • **Récosol - GESS - Réseau de compétences solidaires - Groupement d'économie sociale et solidaire** • Réseau foi et justice Afrique - Europe • **Ritimo - Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale** • Samu social international • **Santé Sud** • SCD - Service de coopération au développement • **Scouts et guides de France** • Secours catholique - Caritas France • **Secours populaire français** • Sherpa • **Sidaction** • SIF - Secours Islamique France • **SIPAR - Soutien à l'initiative privée pour l'aide à la reconstruction** • Solidarité • **Solidarités international** • Solidarité laïque • **Solidarité sida** • Solthis - Solidarité thérapeutique et initiatives contre le sida • **TDH - Terre des hommes France** • Touiza solidarité • **Triangle génération humanitaire** • **UABF - Union des associations burkinabés de France** • **UCJG - Union chrétienne de jeunes gens** • **UCPA - Union nationale des centres sportifs de plein air** • **UGVF - Union générale des Vietnamiens de France** • UNMFREO - Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation

14, passage Dubail 75010 PARIS

Tél.: 01 44 72 93 72

sud@coordinationsud.org – www.coordinationsud.org